

Communiqué de presse

22 mars 2023



**Enquête nationale
sur les politiques
modes actifs**

Vélo et marche, de la commune à la région

Publication des résultats de l'Enquête nationale sur les politiques modes actifs

« Les collectivités jouent un rôle indispensable pour développer le système vélo et marche. Elles financent et réalisent des infrastructures ou des équipements pour permettre aux usagers de se déplacer en toute sécurité. Elles participent au développement de la filière économique et du tourisme, qui constituent autant de retombées pour les territoires. Elles facilitent l'intermodalité entre le vélo, la marche et les autres modes de déplacement qu'elles organisent, notamment les transports collectifs. Elles développent des services, participent à l'apprentissage du vélo, sensibilisent les usagers ...

Ces actions, tous les échelons des collectivités y consacrent des moyens humains et financiers importants. C'est ce que nous confirme l'Enquête nationale sur les politiques modes actifs, menée conjointement (une première !) par le Club des villes et territoires cyclables et marchables et Vélo & Territoires en 2022. Ainsi, nous pouvons soutenir ensemble la création et la conduite de politiques plus cohérentes, plus équilibrées et plus ambitieuses, à tous les niveaux et dans tous les territoires et faire valoir leurs spécificités. Le vélo et la marche sont dorénavant considérés comme un mode de déplacement à part entière. Chaque collectivité doit être mise en capacité de s'en emparer.

Nos concitoyens sont toujours plus nombreux à adopter des modes de déplacement économes et décarbonés, en ville, mais aussi dans les territoires peu denses. Avec l'annonce en septembre 2022 d'un nouveau Plan vélo par la Première ministre, les collectivités attendent aujourd'hui un soutien renforcé et pluriannuel à la dynamique d'investissement qu'elles conduisent. L'enquête le montre, les collectivités sont mobilisées. Leurs ambitions se réaliseront avec le soutien de l'État au plus près des territoires. Les besoins sont connus : 500 millions d'euros de soutien annuel aux territoires, le financement large du système vélo via le volet mobilité des CPER actuellement en négociation et le soutien au fonctionnement dédié à ces politiques modes actifs au sein des collectivités. »

Françoise Rossignol et Chrystelle Beurrier

Présidentes du Club des villes et territoires cyclables et marchables et de Vélo & Territoires

Que retenir de l'enquête ?

Le Club des villes et territoires cyclables et marchables et Vélo & Territoires ont mené l'Enquête nationale sur les politiques modes actifs entre avril et juin 2022. Une collaboration inédite des deux grands réseaux de collectivités français. **Voici les sept informations essentielles concernant les résultats de cette enquête en commun.**

#1 Une mobilisation sans précédent qui met en lumière un intérêt généralisé pour le vélo et la marche

Avec près de 1 300 collectivités répondantes, l'Enquête nationale sur les politiques modes actifs a bénéficié d'une mobilisation sans précédent, de la commune à la région : 89 % des régions, 86 % des départements, 406 intercommunalités (près d'un tiers de l'ensemble des EPCI du territoire) et 744 communes de toutes tailles

y ont participé. Sept collectivités sur dix confirment qu'elles travaillent sur le développement du vélo. Côté marche, 40 % des répondants attestent être mobilisés sur le sujet.

Le vélo et la marche sont désormais l'affaire de tous les territoires : les politiques modes actifs sont soutenues par tout type de collectivité, avec des compétences partagées mais aussi des spécificités. Cet engagement se matérialise dans les collectivités les plus peuplées, mais l'enquête montre que les petites et moyennes sont aussi grandement mobilisées.

#2 L'accélération de la prise en compte de la marche

18 % des collectivités ont une stratégie marche en vigueur, 17 % en prépare une. 44 % des documents de la stratégie marche ont été réalisés après 2019 et quatre collectivités sur cinq ont un portage politique de la marche. La prise en compte de la marche connaît une accélération importante.

#3 Le vélo, une affaire de stratégie, mais aussi de moyens

La planification de la politique cyclable est un prérequis incontournable. **62 % des collectivités répondantes indiquent avoir adopté une délibération en faveur du vélo** et 15 % indiquent qu'une délibération sera adoptée avant la fin du mandat.

Si l'objectif des 30 euros par an et par habitant fixé par l'Alliance pour le vélo n'est pas encore atteint, on observe néanmoins une augmentation globale des dépenses depuis 2019, et ce sur une année de début de mandat. **En 2021, les dépenses cumulées des collectivités pour le développement du vélo s'élevaient à 15 € par an et par habitant.** Ces dépenses représentent en moyenne 3,7 % du budget transport des collectivités et 0,52 % de leur budget global. L'enquête montre que les dépenses des collectivités les plus engagées sur le sujet devraient atteindre près de 40 € par an et par habitant dans les quatre ans à venir.

Côté ressources humaines, **on observe une multiplication par deux des équivalents temps plein (ETP) dédiés au sujet depuis 2019.** Au total, ce sont 3 294 personnes et 1 174 ETP vélo qui ont été recensés. Un effort qu'il faudra continuer à soutenir : selon l'Institut de l'économie pour le climat, un total de 5 000 ETP dédiés au vélo serait nécessaire pour permettre le développement du vélo sur l'ensemble du territoire.

#4 100 000 km d'aménagements cyclables et 1 million de places de stationnement en 2027

Rendre la voirie cyclable est la priorité numéro Un des collectivités répondantes. **340 collectivités comptent déployer un total de 28 000 km d'aménagements cyclables sur l'ensemble du mandat,** dont 85 % restent encore à réaliser. Cela revient à aménager 1 % de la voirie française métropolitaine pour les cycles. En 2027, la France pourrait compter au moins 100 000 km d'aménagements cyclables.

Parallèlement au développement d'un réseau cyclable sécurisé, les collectivités déploient des places de stationnement, dont 20 % sécurisées afin de lutter contre le vol de vélos et favoriser l'intermodalité sur leur territoire. **480 000 places de stationnement seront créées par 400 collectivités répondantes sur l'ensemble des mandats locaux,** dont 82 % doivent être réalisées dans les prochaines années. Ajoutées aux 630 000 places de stationnements existantes, la France pourrait compter plus d'un million de places de stationnement vélo d'ici 2027.

#5 Sept collectivités sur dix disposent d'au moins un service vélo

2021 est une année record pour la création de nouveaux services vélo, notamment pour les aides à l'acquisition, dont le nombre a été multiplié par cinq depuis 2015. L'enquête recense 1 354 services déjà mis

en place et 497 services en projet. Parmi les collectivités répondantes, 52 % disposent d'une flotte de vélos interne, 29 % ont mis en place un service de location longue durée, 27 % proposent une aide à l'achat de vélo et 18 % ont un service de location en libre-service.

#6 Filière économique, tourisme, apprentissage : les actions des collectivités sont nombreuses pour amplifier la dynamique vélo

L'action des collectivités sur le vélo ne se résume pas à la création d'infrastructures ou de services. Elles participent au développement d'une culture vélo au niveau national et se mobilisent pour toucher de nouveaux publics. Ainsi, **76 % des collectivités mettent en place des actions en faveur du développement et de la promotion du tourisme à vélo**. De la même façon, les territoires sont à pied d'œuvre pour structurer la filière économique du vélo, au premier rang desquels les régions. **Un cinquième des répondants ont mis en place des dispositifs visant à favoriser le vélo auprès des entreprises**, le plus souvent sous forme de « challenges » mobilité. L'enquête confirme également l'importance des programmes d'apprentissage du vélo pour les collectivités : dans le cadre du Savoir Rouler à Vélo, **48 % des communes interrogées travaillent sur un programme d'apprentissage à destination des enfants**.

#7 De grands défis attendent les collectivités

65 % des collectivités interrogées indiquent que la mise en place d'un maillage continu, sécurisé et signalé d'itinéraires cyclables sera le principal enjeu de leur politique vélo dans les années à venir. Concernant la marche, pour 21 % des répondants la mise en place d'une véritable gouvernance est la priorité. Parmi les collectivités qui n'agissent pas encore sur le développement de l'usage du vélo et de la marche, 69 % mettent en cause le manque de moyens humains/d'ingénierie territoriale et 48 % mettent en avant le manque de moyens financiers. **Sans soutien de l'État et de l'Europe, les collectivités seules ne peuvent pas engager les ressources financières et humaines nécessaires pour amplifier la pratique des modes actifs et atteindre l'objectif national affiché de 12 % de part modale vélo en 2030**.

Qui sommes-nous ?

Le Club des villes et territoires cyclables et marchables et Vélo & Territoires portent la voix de plus de **400 collectivités** : communes et EPCI représentant 25 millions d'habitants, mais aussi 70 % des départements et 14 régions. Ils fédèrent des collectivités de plus en plus nombreuses et de toutes tailles, des grandes métropoles aux petites communes, sur tout le territoire national, en métropole et en outre-mer.

Contacts presse

Contact presse CVTCM

Martin Kolle
06 89 70 17 51
martin.kolle@lobbycom.fr
villes-cyclables.org

Contact presse Vélo & Territoires

Dorothee Appercel
09 72 56 85 07
dorothee.appercel@velo-territoires.org
www.velo-territoires.org



Avec le soutien de :

